

L'an deux mil vingt deux le quinze du mois de septembre, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de M. GERAUDIE Marc, maire.

Nombre de Membres :

Date de convocation du Conseil : le 09 septembre 2022

En exercice : 19

Présents :

Présents : 19

MM CHAMBRAS, COLBORATI, FOURCHES, GERAUDIE, LEYRIS, MANCI, MAZEAUD, ORLIANGES, RHODES, VILLETTE
Mmes BOUDRIE, CERTAIN, CLEDIERE, CROUZETTE, MARLINGE, NOEL, POUGET, VERDEYME, VILLATOUX

Votants : 19

Absents excusés :

Délibération N° 051-2022

Secrétaire de Séance : Mme VILLATOUX Catherine

REGLEMENT
LOTISSEMENT ET
CHOIX NOTAIRE

M. le maire informe le conseil municipal que les travaux de viabilisation du lotissement Les Grillons sont presque terminés;

Afin de lancer la commercialisation des lots, il convient de valider le règlement applicable à ce lotissement d'une part, et de choisir le notaire en charge de la vente des lots de ce lotissement d'autre part.

M. le maire donne pour information lecture du règlement du lotissement tel que validé dans le permis d'aménager; il précise que ce règlement va évaluer avec le dépôt d'un permis d'aménager modificatif (ajustements suite travaux).

Il propose de confier la vente des lots à l'étude notariale CAIGNAULT PATIER BROUSSOLLE, située rue de la Brégrade à Seilhac.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- Décide que le règlement applicable est celui figurant dans le dernier permis d'aménager validé concernant le lotissement
- Confie la vente des lots à l'étude CAIGNAULT PATIER BROUSSOLLE
- Charge M. le maire de mettre en œuvre cette décision

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus.
Le maire, Marc Géraudie.